

Communiqué

Pour diffusion immédiate

Port du masque obligatoire dans les installations du CISSS de la Gaspésie

Gaspé, le mardi 23 juin 2020 – Le Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Gaspésie souhaite informer la population que dorénavant le port du couvre-visage ou masque de protection est obligatoire pour tous les usagers se présentant dans tous les points de service du CISSS de la Gaspésie.

Pour les usagers n'ayant pas de couvre-visage ou masque de protection, un masque leur sera remis au poste de contrôle dans les différents points de service.

Rappelons que les personnes qui présentent un des symptômes ci-dessous sont invitées à appeler au 1 877 644-4545 ou le 911 en situation d'urgence avant de se présenter dans une des installations :

- Toux;
- Fièvre;
- Maux de gorge;
- Difficultés respiratoires;
- Maux de tête;
- Faiblesse généralisée;
- Douleur musculaire;
- Diarrhée;
- Perte soudaine d'odorat et de perte du goût.

- 30 -

Source :

Clémence Beaulieu-Gendron
Adjointe à la PDG et aux relations avec les médias
CISSS de la Gaspésie
Tél. : 581 994-0364
clemence.beaulieu-gendron.ci:sssgaspesie@ssss.gouv.qc.ca